

# CHARTRE ETHIQUE DU BEAU VALLON

Le but de la Charte Ethique du Beau Vallon est de définir les fondements éthiques qui sous-tendent nos valeurs et notre pratique de soignants.

---

Les membres du personnel du Beau Vallon reconnaissent :

1. La **valeur intrinsèque et irréductible** de chaque patient comme sujet de droit et individu unique ;
2. La **qualité de vie** de chaque patient comme l'élément central des soins ; sans oublier le soutien de son entourage dans son environnement de vie ;
3. La **dignité** de chaque patient et son droit d'être soulagée et respectée dans son identité, son intégrité, son intimité et son autonomie ;
4. L'importance de soutenir et de valoriser le **potentiel de réalisation** de chacun ;
5. La **solidarité** devant la souffrance comme élément rassembleur de l'institution ;
6. L'importance d'un **discernement** éclairé et collégial face à la technicisation du patient et à l'individualisme ambiant ;
7. L'importance d'une **prise en charge holistique** et globale du patient comme partenaire et coresponsable des soins ; privilégiant **l'alliance thérapeutique** ; en collaboration avec les proches ;
8. Le respect de la **réalité intrapsychique** (consciente et inconsciente, affective et cognitive) du patient ainsi que ses dimensions biologiques, familiales et sociales ;
9. La **fonction éducatrice** des soignants et le rappel des **interdits fondamentaux** (respect de l'intimité et violence physique) comme éléments structurants dans le champ relationnel ; plus particulièrement dans le cadre des adolescents et des enfants ;
10. L'autonomie du patient perçu comme moteur des soins et son droit d'être informé sur tout ce qui le concerne ;
11. L'indispensable **confrontation scientifique** et l'approche prudente de toute expérimentation devant s'inscrire dans un protocole soumis à l'avis consultatif du comité d'éthique ;
12. L'efficacité et la recherche de l'**efficacité** reconnue comme valeur éthique afin de maximiser l'éducation à la santé dans le cadre d'une interdisciplinarité cohérente ;

13. L'importance d'une **continue remise en question** personnelle et collective quant au projet thérapeutique dans lequel le patient doit rester acteur.
  14. Le souci de garder intact **le principe de justice** dans lequel s'inscrivent le plus grand bien pour le plus grand nombre, la règle des chances égales, le refus de la discrimination, le refus des conflits d'intérêt au chevet du patient et la transparence des processus décisionnels.
- 

Lorsqu'il est confronté à une situation difficile – clinique ou autre – chaque membre du personnel peut à tout moment interpeller le Comité d'Éthique Hospitalier du Beau Vallon. Celui-ci peut se rendre disponible, de manière urgente ou non, pour tenter de répondre ou donner un avis consultatif sur la situation présentée.

Des outils d'aide à la réflexion éthique peuvent être proposés, ainsi que des relectures de situations en équipe.